



Formation professionnelle pour les jeunes

Parcoursur Entrez dans l'enseignement supérieur

BTS Aménagements Paysagers

RNCP 38349 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 13 février 2023

Devenez Ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe, assistant concepteur, ...

Objectifs de la formation

- → Maîtriser l'ensemble des techniques d'aménagements paysagers du projet à la réalisation (création et entretien)
- → Assurer la gestion économique d'un chantier, maîtriser un budget
- → Connaître le cadre réglementaire des aménagements paysagers
- → Elaborer un projet d'aménagement paysager
- → S'inscrire dans l'orientation agroécologique de la profession

🏻 Points forts de la formation

- → Individualisation des parcours de formation
- → 4 ha d'espaces verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux activités pratiques
- → Équipements pédagogiques innovants et une « halle paysage-environnement » de 800 m² disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- → Établissement reconnu pour ses compétences en matière de gestion différenciée des espaces verts
- → Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en situation de handicap
- → Un bureau d'études équipé de matériel professionnel (PC, impression, logiciels (La Suite Nova, SketchUp, QGIS, ...)
- → Stage professionnel obligatoire à l'étranger

Durée et déroulement de la formation

→ Le BTSA Aménagements Paysagers (BTSA AP) se prépare en deux ans (1400 heures) :

Première BTSA AP:

700 heures (21 semaines) par an au CFA

Terminale BTSA AP:

700 heures (22 semaines) par an au CFA, dont trois semaines de stages <u>obligatoire</u> à l'étranger

→ Les cours ont lieu du lundi 9h15 au vendredi 15h15 : 35 heures par semaine



Apprentissage, l'efficacité vers l'emploi

💯 Conditions d'admission

- → Être titulaire d'un bac général, bac professionnel agricole, bac technologique, brevet professionnel (sur étude du dossier)
- → L'admission définitive sera déterminée par l'étude du dossier scolaire et d'un entretien obligatoire
- → Déposer votre candidature sur le portail PARCOURS SUP (à l'adresse suivante : https://www.parcourssup.fr de janvier au mars 2026)
 - et avoir conclu un contrat d'apprentissage avec une entreprise, une collectivité, un bureau d'études, un golf, ...
 - L'inscription au CFA est définitive à la signature du contrat d'apprentissage
- Validation des Acquis Académiques (VAA): au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- → Le maître d'apprentissage doit remplir des conditions minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- → L'apprentissage peut s'effectuer sur deux entreprises sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

🤏 Coût de la formation

- → Formation prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc gratuite pour les jeunes
- Aide financière pour l'hébergement et la restauration (pour les entreprises du secteur privé)
- → Une participation de 50 à 120 € est demandée pour les frais de photocopies et prestations diverses

🤦 <u>D</u>élais **d'accès**

- → Prise en charge de la demande par le CFA : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- → Début de la formation : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- → S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- → Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- → Communiquer dans une langue étrangère (anglais)
- → Connaître et gérer la végétation des aménagements paysagers
- → Gérer des ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- → Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- → Elaborer un projet d'aménagement paysager
- → Construire son projet personnel et professionnel
- → Module Enseignement d'Initiative Locale (EIL) en lien avec le stage à l'étranger

Le tableau des épreuves est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

📅 Suivi et évaluation

- → Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents / Employeurs / Apprentis / Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- → La formation est conduite selon le **principe** d'évaluations en Contrôle en Cours de Formation (ECCF) et en Epreuves Ponctuelles Terminales (EPT)
- → 60% des épreuves sont évaluées en CCF et 40% en EPT

🖔 Equipements pédagogiques et techniques

- → 11 salles de cours
- → Informatique :
 - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
 - 10 classes mobiles
- Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- → Installations sportives sur site :
 - gymnase
 - piste athlétisme et terrain rugby
- → Exploitation bio, support pédagogique :
 - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
 - magasin de vente à la ferme
- → Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- → Halle Paysage et Environnement de 800 m²:
 - ateliers (bois, métaux et machinisme)
 - aire de pratique de 5000 m² dont 500 m² sous abri
- → Equipements techniques pédagogiques :
 - 2 mini pelles
 - 1 véhicule benne électrique
 - 2 microtracteurs
 - 1 tracteur agricole
 - 1 chariot télescopique
 - 1 motobasculeur
 - 2 tondeuses autoportées
 - 1 simulateur de conduite
 - 25 tronçonneuses
 - Matériel de paysage sur batterie
 - etc...

Poursuite d'études et insertion professionnelle

- → Certificat de Spécialisation
- → Licence professionnelle
- → Ecoles supérieurs d'architectes ou d'ingénieurs
- → Insertion: ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe, assistant concepteur, technico-commercial, responsable d'espaces verts, ...







/ersion du 07.11.2025